

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2026

/

Délibération n° 2026D37

Le Conseil communautaire, convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 2 mars 2026 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 41

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, C. BARANGER, F. MORNET, I. GUERINEAU, Ph. CLAUTOUR
APREMONT : G. CHAMPION, J. MARTIN
BEAUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, F. FLEURY
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU
GRAND'LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS
MACHE : F. RAGER, C. NEAU
PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés : 7 dont 4 pouvoirs

AIZENAY : Ch. GUILLET donne pouvoir à S. ADELEE
BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD, S. PLISSONNEAU
GENETOUZE (LA) : E. RICHARD donne pouvoir à G. PLISSONNEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : M. ROCHAIS donne pouvoir à M. CHARRIER ENAERT, J-L. RONDEAU donne pouvoir à S. ROIRAND
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

Absents : 1

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Soutien de l'association Acoustic pour le festival de musique 2026.

L'association Acoustic organise chaque année un festival de musique qui rassemble, le temps d'un weekend, des artistes de renommée nationale et internationale et un public de près de 1 500 personnes, autour d'une programmation variée, à la salle de l'Idonnière, au Poiré-sur-Vie. En marge de ce festival, elle organise une rencontre privilégiée avec un des artistes, au sein du réseau de lecture publique.

Au titre de l'année 2026, elle sollicite de la communauté de communes une subvention d'un montant de 11 000 € pour l'organisation du festival qui se tiendra du 20 au 22 mars inclus.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'animation culturelle locale et d'animation du réseau des médiathèques portée par la communauté de communes. A ce titre, le Président propose au Conseil d'approuver la convention d'objectifs (annexée à la présente délibération) passée avec l'association Acoustic.

Cette convention d'objectifs porte sur :

- L'organisation du festival Acoustic, concernant l'édition du 20 au 22 mars 2026 inclus,
- La venue d'un artiste à la médiathèque du Poiré-sur-Vie,
- L'attribution d'une subvention de 11 000 € à l'association.

Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 11 000 € à l'association Acoustic, au titre de l'année 2026, pour l'organisation du festival Acoustic concernant l'édition du 20 au 22 mars 2026 inclus et la venue d'un artiste à la médiathèque du Poiré-sur-Vie, sous réserve du vote du budget 2026.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 085-200072882-20260302-2026D37-DE



- D'approuver le projet de convention d'objectifs avec l'association Acoustic, ~~joint à la présente délibération.~~
- D'autoriser le Président ou son représentant à passer et signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre
Le trois mars deux-mille-vingt-six,

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 09/03/2026.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

